

PSYCHOÉDUCATRICES OU PSYCHOÉDUCEURS

La Commission scolaire des Phares est à la recherche de psychoéducatrices ou psychoéducateurs.

Statut : Remplacement
Banque de candidatures

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de psychoéducatrice ou psychoéducateur comporte plus spécifiquement des fonctions de prévention, de dépistage, d'aide, d'accompagnement et d'évaluation des difficultés d'adaptation et des capacités adaptatives des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation, ainsi que de détermination d'un plan d'intervention psychoéducative et sa mise en oeuvre, dans le but de réunir les conditions favorables à l'adaptation optimale de l'élève, au rétablissement et au développement de ses capacités adaptatives et de son autonomie, en interaction avec son environnement. Elle ou il assume un rôle conseil et de soutien auprès des intervenantes et intervenants scolaires et des parents.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

Le plan de classification, dont l'adresse Internet se trouve au bas du présent affichage, présente une description détaillée des tâches de psychoéducatrice ou de psychoéducateur (page 31).

QUALIFICATIONS REQUISES

Être membre de l'Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec.

COMPÉTENCES REQUISES

- Bonne capacité à entrer en relation avec des milieux différents;
- Capacité à utiliser les technologies de l'information et de la communication;
- Bonne communication tant à l'oral qu'à l'écrit (rédaction de documents);
- Excellentes aptitudes pour le travail en équipe;
- Entregent, sens du service à la clientèle.

Les personnes qualifiées et qui souhaitent soumettre leur candidature doivent compléter leur dossier en ligne via le portail « candidatures » sur le site Internet de la Commission scolaire des Phares (www.csphares.qc.ca)

DATE LIMITE : 30 janvier 2018 à 15 h

Numéro du concours : PSYCHOED-300118

Nous souscrivons à un programme d'accès à l'égalité en emploi et nous encourageons les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

SEULES LES PERSONNES RETENUES POUR UNE ENTREVUE SERONT CONTACTÉES.

Plan de classification du personnel professionnel :

http://cpn.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/CPNCF/11_Plans_class/professionnel/2017_02_07_Plan_Class_Prof_10_novembre_2015_FINAL.pdf